



## **AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION D'APPEL À PROJETS SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PLACÉE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du mardi 25 novembre 2025**

**Création de dispositifs expérimentaux de neuf ou douze places d'hébergement pour des jeunes à difficultés multiples**

Quatre dossiers, portés par quatre associations, ont été reçus par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Ils ont été déclarés recevables et ont fait l'objet d'une instruction. À l'issue de leur présentation, les membres de la commission ayant voix délibérative se sont prononcés sur le classement suivant pour neuf places :

Classement	Organisme
1 <sup>er</sup>	Les PEP 64
2 <sup>ème</sup>	AJIR
3 <sup>ème</sup>	LIBERI

**La candidature de l'association « Les PEP 64 » est retenue pour neuf places.**

Conformément à l'article R. 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, le classement ainsi établi vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projets, à savoir sur le site internet du Département ([www.le64.fr](http://www.le64.fr)) et sur le site <https://publication-actes.fr>

Cet avis est consultatif. Il constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation. Cette décision d'autorisation sera prise par le Président du Conseil départemental qui n'est pas lié par l'avis de la commission de sélection.

Fait à Pau, le **16 DEC. 2025**

La Présidente de la Commission,

Geneviève BERGÉ  
Conseillère départementale  
Déléguée au Handicap